



Décotation des actions Fastweb

A l'issue de la procédure d'acquisition obligatoire, le solde des actions Fastweb a été transféré à Swisscom. Les titres de Fastweb verront retirés de la Borsa Italiana aujourd'hui. Swisscom détiendra l'intégralité de Fastweb. Le prix d'achat global des participations minoritaires est d'EUR 256,4 millions.

A l'issue de la procédure d'acquisition obligatoire menée, conformément à l'art. 108, al. 2 du Décret législatif 58/98 («TUF»), du 14 février 2011 au 14 mars 2011 par Swisscom Italia S.r.l. (l'offrant ou Swisscom Italia) concernant 3 997 542 actions ordinaires de Fastweb S.p.A. (Fastweb ou l'émetteur), soit 5,003% du capital-actions de l'émetteur, l'offrant s'est trouvé en possession de 78 038 776 actions de Fastweb, représentant 98,152% du capital-actions de l'émetteur.

L'offrant étant désormais propriétaire d'une participation supérieure à 95% du capital-actions de Fastweb, toutes les exigences légales relatives à l'acquisition obligatoire selon l'art. 108, al. 1 du TUF et au droit d'acquisition selon l'art. 111 du TUF, que l'offrant a déclaré vouloir exercer par le biais d'une procédure conjointe approuvée par Consob et Borsa Italiana S.p.A., sont remplies.

Conformément aux déclarations faites dans l'avis publié le 17 mars 2011 dans les quotidiens «Corriere della Sera», «MF» et «Sole24ore», Swisscom Italia a procédé aujourd'hui à la mise en œuvre de la procédure conjointe d'acquisition des 1 469 319 actions ordinaires de Fastweb encore en circulation, soit 1,848% du capital-actions de l'émetteur, pour une contre-prestation égale à EUR 18.00 par titre.

Conformément à l'art. 111, al. 3 du TUF, l'offrant a communiqué ce jour à Fastweb avoir déposé la contre-prestation d'EUR 26 447 742.00 visant l'exécution de la procédure conjointe auprès d'Intesa Sanpaolo S.p.A., Piazza della Scala, 6, Milan (compte IBAN IT83 W030 6909 4001 0000 0001 419 libellé au nom de l'offrant) pour le règlement du montant dû aux actionnaires restants.

Il s'ensuit que le transfert du solde des actions en circulation en faveur de Swisscom Italia sera effectif ce jour, parallèlement à l'inscription au registre des actionnaires de Fastweb.



swisscom

**Communiqué de
presse**

Le 15 février 2011, Borsa Italiana S.p.A. a décidé (résolution n° 6939) de retirer les titres Fastweb du MTA (*Mercato Telematico Azionario*) organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A à la date de ce jour.

Berne, le 22 mars 2011 / 07:30